

29 avril « qu'il n'est pas nécessaire pour cela que Vous laissiez passer aucun nouveau député en France ; Sa Majesté ne trouve plus à propos de le recevoir, et Elle m'a chargé de faire savoir ses intentions au sieur Prevost sur les explications que je luy mande d'avoir avec Vous, conformément aux ordres de Sa Majesté ¹. »

Le Sénat mit en mouvement toute sa diplomatie. Dionigi Remedelli, professeur à l'Université de Pise, fut envoyé chez Marie-Thérèse. On écrivit à la Cour de Madrid, à Venise, à Naples. Sorgo fut rappelé de Turin. Le Sénat se plaignit à Praslin (12 août) du refus de recevoir son envoyé. Il écrivit à Remedelli « qu'on jugeait plus prudent de ne pas insister sur une immédiate solution de l'affaire ² ».

En attendant, les incidents se multipliaient comme à dessein. Prevost couche en joue une vieille femme aux environs de Raguse — à Lapad — qui lui défend de cueillir des figes dans son jardin. Le Consul arbore à Gravose le pavillon aux fleurs-de-lys ; le Sénat écrit à Praslin (5 septembre) « que cette nouveauté est en contradiction avec les anciennes lois de la République. » Il se plaint des prétentions de Prevost de vouloir exercer la protection sur les sujets étrangers non français. Toujours le malentendu de l'« Echelle du Levant », que la République repousse avec toute l'énergie dont elle est capable ³. Et puis,

1. *Arch. Rag.*, xi-1320.

2. Lettere e Commissioni di Ponente. *Arch. Rag.*

3. Le duc de Praslin à M. Prevost, Fontainebleau, 22 octobre 1764 : « Sa Majesté a décidé que le Consulat de Raguse devant être regardé, *quant au commerce*, comme une échelle du Levant, ces droits (de Chancellerie) seroient perçus sur le pied fixé par le tarif qui a été fait pour les consulats de Turquie. » Cette fâcheuse détermination fut une des causes principales des malentendus que nous relatons ici. Par une fausse analogie, on s'obstina à traiter Raguse en « échelle du Levant » *en tout*. L'usage du pavillon, arboré en permanence, est une pratique constante dans le Levant. Un Etat « du Ponant » s'y opposait et avec raison.